



Groupe
CASOL

**BÂTIR ENSEMBLE
LES SOLUTIONS DE DEMAIN**

Communiqué de presse
Le 22 juin 2021

Groupe CASOL annonce
son entrée en Bourse sur Euronext Access Paris
1^{ère} cotation le 24 juin 2021

GROUPE CASOL, créé en 2016 par Hugues Castro et Paul Escafit, est un acteur de l'éco rénovation, présent initialement à Toulouse et sur les départements limitrophes, spécialisé dans les travaux d'isolation et le conseil pour la rénovation énergétique auprès des particuliers.

Modalités :

ISIN : FR0014003RM7

Code Mnémonique : MLCAS

Nombre de titres composant le capital : 3 700 000 actions de 0,03 € de valeur nominale

Prix par action : 2,75 €

Capitalisation boursière : 10,18 M€

Date du début des négociations : 24/06/21

Listing Sponsor : CHAMPEIL

Service Financier : FINANCIERE D'UZES

Flottant / Intention des actionnaires : Hugues Castro et Paul Escafit, actionnaires à hauteur chacun de 49,97%, déclarent avoir donné mandat à un Prestataire de Services d'Investissement et mis suffisamment d'actions à disposition de ce dernier, afin d'assurer la liquidité du titre, et répondre à la demande des investisseurs.

1^{ère} cotation : 20 000 actions seront offertes à la première cotation au prix.

Hugues Castro, Président-fondateur du Groupe a déclaré :

« GROUPE CASOL entre dans une phase importante de son histoire, initialement présent à Toulouse et sur les départements limitrophes, nous sommes engagés dans un déploiement national. Pour accompagner notre développement, mais aussi apporter de la visibilité et de la crédibilité à nos actions et attirer de hauts potentiels, nous avons fait le choix de la Bourse avec l'ambition de devenir rapidement un acteur leader de la rénovation énergétique ».

L'Eco rénovation : un marché en pleine expansion

Grâce à une prise de conscience globale de la part des consommateurs et des gouvernements successifs sur la nécessité d'une transition écologique rapide, tous les éléments sont réunis pour assurer une forte croissance du marché de la rénovation énergétique dans les années à venir.

Soutenu par les pouvoirs publics, qui affichent clairement une volonté de :

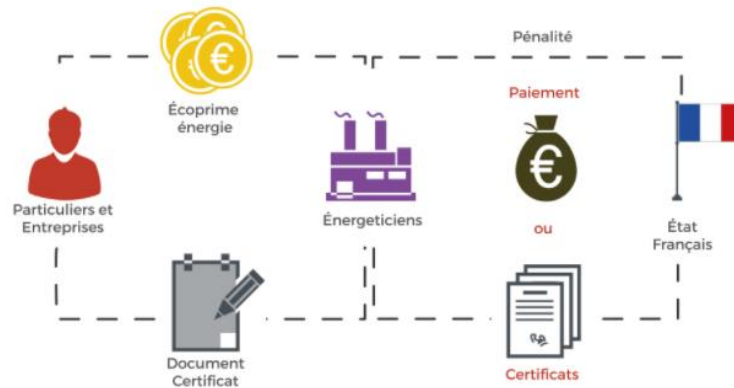
- Eradiquer les "passoires thermiques" à horizon 2030,
- Tendre vers la neutralité carbone d'ici à 2050.

Avec la mise en place de plusieurs mesures financières mais aussi par l'obligation rendue pour les « Obligés¹ » de financer les chantiers de performance énergétique, en mettant en place des mesures incitatives, répondant à leurs responsabilités de pollueurs – payeurs.

¹ Distributeurs d'énergies ou de carburants, obligés par l'Etat depuis la loi POPE de 2005, à réaliser ou à faire réaliser à leurs clients, un certain volume d'économies d'énergie sur une période donnée



Ces engagements sont structurants pour la filière de la rénovation énergétique car ils supposent de s'attaquer à deux problématiques lourdes : le financement et la constitution d'offres globales. Une rénovation énergétique coûte cher et même avec les aides, le reste à charge est élevé : c'est le principal frein à la rénovation.



Des moyens colossaux pour accompagner la filière²

Environ 14 mds€ de soutien public en investissement et en primes sur le quinquennat seront alloués à ce plan, complétés par plus de 5 mds€ de CEE³ directement utilisés pour financer des travaux de rénovation énergétique. 2 mds€ supplémentaires ont été injectés en 2021 et 2022 pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments privés dans le cadre du plan de relance : ce plan de rénovation énergétique des bâtiments vise 500 000 rénovations par an. A cela s'ajoute une nouvelle période CEE pour 2022-2025, qui a pour but de poursuivre l'objectif d'économie d'énergie.

GRUPE CASOL : un savoir-faire unique avec une offre globale d'accompagnement

GRUPE CASOL, expert sur le marché de la rénovation de l'habitat à destination des particuliers, **propose une offre complète de travaux clés-en-main**, visant à optimiser la consommation d'énergie des ménages à travers l'isolation, le chauffage, la ventilation. GROUPE CASOL apporte ainsi un ensemble de solutions alliant performance technique et durabilité : isolation thermique et acoustique, ventilation mécanique double flux, menuiserie, pompe à chaleur, etc.

GRUPE CASOL se positionne comme un **facilitateur de projets de l'éco rénovation, grâce à une offre globale d'accompagnement, qui va de l'audit énergétique au rapport de conformité des travaux**, en passant par la mise en place des dispositifs CEE, grâce à son réseau d'experts en performance énergétique, certifiés et qualifiés qu'il s'est constitué.

Mandataire en CEE

GRUPE CASOL, qualifié RGE⁴, est mandaté par plusieurs Obligés, dont ENI (fournisseur d'électricité & Gaz) et ENGIE, mais aussi par des Obligés de taille plus petite comme ROSSI CARBURANTS spécialisés dans la distribution de carburants et combustibles de chauffage, ou encore UEM (fournisseur d'électricité & Gaz) pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie, sous réserve qu'ils soient effectués par un professionnel RGE, avec un intéressement sur les projets menés. En contrepartie des aides versées, les entreprises CEE obtiennent des certificats leur permettant d'attester auprès de l'État qu'elles ont bien rempli leur obligation d'inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie.

MaPrimeRénov'

GRUPE CASOL est mandaté par l'ANAH (Agence Nationale de l'Aménagement de l'Habitat) pour *MaPrimeRénov'*⁵, ce qui lui permet d'accompagner ses clients dans leurs demandes d'aides en isolation / Chauffage / Ventilation. Le gouvernement rend ainsi l'aide à la rénovation thermique des logements plus simple, plus juste et plus efficace. La transformation d'une partie du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en une prime unique.

² (source : Ministère de la transition énergétique 28 septembre 2020)

³ Certificat d'Économies d'Énergie

⁴ Reconnu Garant de l'Environnement

⁵ Aide de l'État à la rénovation thermique



Un Groupe structuré pour répondre à une forte demande

GROUPE CASOL a bâti son savoir-faire sur la réalisation de travaux d'éco rénovation, avec l'objectif d'assister les particuliers dans l'optimisation de leur consommation d'énergie et de les accompagner dans l'obtention des aides liées à la transition énergétique et ainsi contribuer à réduire la facture d'éco rénovation. **GROUPE CASOL est le seul à proposer une offre globale, simple et lisible, répondant aux attentes des particuliers**, souvent démunis face à des acteurs parfois très opportunistes et une multitude d'aides financières qui peut s'avérer complexe.

Pour accompagner ses clients, GROUPE CASOL s'appuie sur :

- un réseau d'artisans qualifiés RGE et un réseau d'experts spécialisés en audit énergétique ;
- Un département dédié à l'aide au financement autour d'une équipe de 6 personnes qui a vocation à assister les clients dans l'obtention d'aides financières auxquels ils peuvent prétendre ;
- une plateforme digitale www.Dingo-Travo.com : site de mise en relation entre les particuliers et les artisans RGE, préalablement sélectionnés en fonction de leur corps de métiers et leur qualification ;
- une présence avec des points de vente physiques au sein des magasins de bricolage « Les Briconautes », grâce à son accord de partenariat d'exclusivité avec l'entité Le CLUB (Groupe Mr BRICOLAGE propriétaire de l'enseigne Les Briconautes).

Le Business Model de GROUPE CASOL

Depuis sa création en 2016, la Société poursuit une croissance continue et rentable, financée sur fonds propres.

La croissance annuelle de son chiffre d'affaires a été en moyenne de 28%. Au cours de l'exercice 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 109 k€, en croissance de 8% par rapport à l'exercice 2019, bien qu'impactée par le contexte sanitaire lié à la Covid-19 et dégagé un bénéfice de 152 k€.

Au 31 décembre 2020, ses fonds propres s'élevaient à 202 k€ pour un endettement financier net de 40 k€.

Les sources de revenus de GROUPE CASOL sont les suivantes :

- La vente directe de travaux de rénovation, activité initiale de GROUPE CASOL, dont les travaux sont réalisés par des salariés de GROUPE CASOL autour d'une équipe de 10 personnes.
- L'activité de mandataire CEE : le chiffre d'affaires est constitué des primes qui lui sont payées par les Obligés. En contrepartie GROUPE CASOL, reverse 70% à l'artisan et 12 % aux Briconautes, le solde des 18% correspondant à sa marge commerciale.
- La plateforme DingoTravo à travers laquelle GROUPE CASOL propose une offre aux particuliers pour réaliser leurs travaux de rénovation de A à Z moyennant un forfait de 1990€ par client comprenant l'audit énergétique, l'établissement de scénarii de travaux, l'assistance aux aides, le suivi qualité et le contrôle.

La stratégie de développement

Évoluant sur un marché en forte croissance, GROUPE CASOL doit se déployer rapidement sur le territoire national afin de s'imposer comme un acteur majeur de l'éco rénovation.

Son objectif est de doubler son chiffre d'affaires tous les ans, au cours des 4/5 prochains exercices.

Sa croissance à venir repose ainsi sur 3 axes majeurs :

- **Déploiement géographique**

Présent principalement sur le territoire toulousain et ses départements limitrophes, le Groupe souhaite rapidement se déployer à l'échelle nationale, grâce à son accord de partenariat avec l'enseigne Le CLUB.

- **Développement marketing et commercial**

Afin de gagner en visibilité, le Groupe prévoit d'investir dans une campagne de communication, qui vise en particulier à valoriser sa plateforme www.Dingo-Travo.com, élément clé de sa stratégie commerciale sur le web. Parallèlement, dès lors que le contexte sanitaire le permettra, le Groupe assurera sa présence dans les salons professionnels.



- *Développement de son réseau d'artisans*

Son développement géographique, ira de pair avec le développement de son réseau de prestataires et d'artisans qualifiés afin de répondre à la demande de ses clients, et GROUPE CASOL pourra s'appuyer sur chacun des magasins Les Briconautes, en lien avec un portefeuille d'artisans.

Pourquoi la Bourse ?

La demande de GROUPE CASOL a pour objectif de :

- Acquérir de la notoriété et de la visibilité
- Augmenter la possibilité de conclure des partenariats avec des acteurs renommés
- Offrir une plus grande facilité à recruter des collaborateurs

GROUPE CASOL est détenu majoritairement par ses deux actionnaires fondateurs Hugues CASTRO et Paul ESCAFIT.

Retrouvez toute l'information sur GROUPE CASOL et la Bourse <https://groupe-casol.fr/investisseurs>

Contacts

GROUPE CASOL : Hugues Castro
contact@groupe-casol.fr
Tél : 05 61 09 77 64

CHAMPEIL – Listing Sponsor
contact@champeil.com
Tél : 05 56 79 62 32